



## COMpte RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 6 NOVEMBRE 2017

Le 6 Novembre 2017, les membres du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays de Craon, se sont réunis dans les locaux du CIAS du Pays de Craon, 29 Rue de la Libération à CRAON, sous la présidence de M. Christophe LANGOUET, Vice-Président.

**PRESENTS** : Mmes et MM BILHEUX Noëlle, CHAUVIN Maxime, CLAVREUL Yannick, COLAS Paulette, COUTARD Jean Luc, DAVID Gisèle, FLOURE Martine, FROGERAIS Thierry, GENDRY Sophie, GOHIER Odile, HUET Natacha, ORY Nathalie, PENE Loïc, PERRAULT Colette, RESTIF Vincent, SAUVE Isabelle, TISON Hervé.

**EXCUSES** : Mmes et MM BEDOUET Gérard, BOITEUX Yves-Eric, BREHIN Colette, CHATELLIER Martine, CHARPENTIER Michelle, GAUTEUR Franck, LAURENT Jean Claude, MOREAU Jean Claude, RICARD Viviane, SARCEL Bernadette.

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du CA du 25 septembre 2017
- Adoption des tarifs 2018
- RH
  - Modification de postes (Multi Accueil de Craon) suite au transfert d'un agent (au RPE de Cossé le Vivien)
  - Délibération pour accroissement temporaire d'activité
  - Validation du Document Unique d'Evaluation des Risques
- Formation des agents communaux au temps de « Restauration » : refacturation aux communes
- Questions et informations diverses
  - Reprise de l'ALSH du MERCREDI à la journée entière : point depuis la rentrée
  - Bilan journée des aidants du 5 Octobre
  - ACTION SOLIDARITE avec St BARTHELEMY initiée par les ALSH : bilan
  - Permanences Espace Info Energie dans nos locaux à partir de Novembre (3<sup>ème</sup> mercredi du mois)
  - ACCUEIL DES REFUGIES : point à l'issue de la 1<sup>ère</sup> année d'accompagnement et perspectives
- COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

Le compte-rendu de la séance du 25 Septembre 2017 est approuvé

## ADOPTION DES TARIFS 2018

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré

DECIDE d'adopter les tarifs 2018 suivants

### 1. CONFORMEMENT AU PLAN D'HARMONISATION TARIFAIRE ADOPTE EN 2015 POUR LA PERIODE 2016-2020

#### 1.1. ENFANCE

##### ALSH CRAON / BALLOTS / POMMERIEUX

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Journée avec repas	10,87	11,16	11,46	11,75	12,04	12,34	12,63
forfait semaine 5 jours	43,48	44,65	45,83	47,00	48,18	49,35	50,53
forfait semaine 4 Jours	34,78	35,72	36,66	37,60	38,54	39,48	40,42
journée sans repas	7,46	7,67	7,87	8,07	8,27	8,47	8,68
1/2 journée avec repas	9,27	9,52	9,77	10,02	10,27	10,52	10,77
1/2 journée sans repas	5,61	5,76	5,91	6,06	6,21	6,36	6,51
accueil péri-centre (1/2h)	0,39	0,40	0,41	0,42	0,43	0,44	0,45
journée camp	21,33	21,91	22,48	23,06	23,64	24,21	24,79

##### ALSH QUELAINES

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Journée avec repas	10,75	11,04	11,33	11,62	11,91	12,20	12,49
forfait semaine 5 jours	42,99	44,16	45,32	46,48	47,64	48,80	49,97
forfait semaine 4 Jours	34,40	35,32	36,25	37,18	38,11	39,04	39,97
journée sans repas	6,90	7,09	7,27	7,46	7,65	7,83	8,02
1/2 journée avec repas	8,20	8,42	8,64	8,86	9,08	9,30	9,52
1/2 journée sans repas	4,54	4,66	4,79	4,91	5,03	5,16	5,28
accueil péri-centre (1/2h)	0,39	0,40	0,41	0,42	0,43	0,44	0,45
journée camp	26,28	26,99	27,70	28,41	29,12	29,83	30,54

##### ALSH RENAZE

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Journée avec repas	9,77	10,03	10,30	10,56	10,82	11,09	11,35
forfait semaine 5 jours	39,07	40,13	41,18	42,24	43,30	44,35	45,41
forfait semaine 4 Jours	31,26	32,10	32,95	33,79	34,64	35,48	36,33
journée sans repas	6,07	6,23	6,40	6,56	6,72	6,89	7,05
1/2 journée avec repas	8,17	8,39	8,61	8,83	9,05	9,27	9,49
1/2 journée sans repas	4,67	4,80	4,92	5,05	5,18	5,30	5,43
accueil péri-centre (1/2h)	0,39	0,40	0,41	0,42	0,43	0,44	0,45
journée camp	20,05	20,60	21,14	21,68	22,22	22,76	23,31

**ALSH MERAL / CUILLE / LA SELLE CRAONNAISE**

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Journée avec repas	10,95	11,25	11,54	11,84	12,14	12,43	12,73
forfait semaine 5 jours	43,81	44,99	46,18	47,36	48,54	49,73	50,91
forfait semaine 4 Jours	35,05	35,99	36,94	37,89	38,84	39,78	40,73
journée sans repas	7,12	7,32	7,51	7,70	7,89	8,09	8,28
1/2 journée avec repas	8,49	8,72	8,95	9,18	9,41	9,64	9,87
1/2 journée sans repas	4,86	4,99	5,12	5,25	5,38	5,51	5,64
accueil péri-centre (1/2h)	0,39	0,40	0,41	0,42	0,43	0,44	0,45
journée camp	20,85	21,41	21,98	22,54	23,10	23,67	24,23

**ALSH SAINT-AIGNAN / CONGRIER**

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
Journée avec repas	10,90	11,19	11,49	11,78	12,07	12,37	12,66
forfait semaine 5 jours	43,59	44,76	45,94	47,12	48,30	49,48	50,65
forfait semaine 4 Jours	34,87	35,81	36,75	37,70	38,64	39,58	40,52
journée sans repas	7,02	7,21	7,40	7,59	7,78	7,97	8,16
1/2 journée avec repas	8,73	8,97	9,20	9,44	9,68	9,91	10,15
1/2 journée sans repas	5,06	5,20	5,33	5,47	5,61	5,74	5,88
accueil péri-centre (1/2h)	0,39	0,40	0,41	0,42	0,43	0,44	0,45
journée camp	22,27	22,88	23,48	24,08	24,68	25,28	25,89

**TARIFS HEBDOMADAIRES SPECIFIQUES (5 à 6 demi-journées)**

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
forfait 5 demi-journées	19,43	19,95	20,48	21,00	21,53	22,06	22,61
forfait 6 demi-journées	23,31	23,94	24,57	25,20	25,83	26,48	27,14

\* base tarif 1/2 journée "Méral, Cuillé, La Selle"

**TARIFS TYP TAP**

(base 2h tarif de référence 1/2 journée (3h) sans repas Renazé -2017)

QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
3,02	3,10	3,19	3,27	3,35	3,43	3,52

**1.2. JEUNESSE****ACTIVITES**

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
A Forfait 1 <sup>ère</sup> inscription (famille)	4,63	4,75	4,88	5,00	5,13	5,25	5,38
B petite activité	1,85	1,90	1,95	2,00	2,05	2,10	2,15
C 1/2 journée stage, activité manuelle, bricolage	4,63	4,75	4,88	5,00	5,13	5,25	5,38
D sortie type cinéma	7,40	7,60	7,80	8,00	8,20	8,40	8,60
E journée stage sans repas	9,25	9,50	9,75	10,00	10,25	10,50	10,75
F sortie type patinoire	12,03	12,35	12,68	13,00	13,33	13,65	13,98
G sortie type laser game	14,80	15,20	15,60	16,00	16,40	16,80	17,20
H autres sorties ou activités	18,50	19,00	19,50	20,00	20,50	21,00	21,50
I sortie exceptionnelle	37,00	38,00	39,00	40,00	41,00	42,00	43,00

Le forfait "1<sup>ère</sup> inscription" est valable pour l'ensemble des enfants de la famille

## SEJOURS

	QF1	QF2	QF3	QF4	QF5	QF6	QF7
journée camp COSSE	20,52	21,07	21,63	22,18	22,73	23,29	23,84
journée camp RENAZE	19,36	19,88	20,41	20,93	21,45	21,98	22,50
journée camp ST-AIGNAN	22,27	22,88	23,48	24,08	24,68	25,28	25,89

Pour mémoire, les grilles de Quotients Familiaux sont les suivantes :

	de	à
QF 1		604,00 €
QF 2	605,00 €	776,00 €
QF 3	777,00 €	935,00 €
QF 4	936,00 €	1 059,00 €
QF 5	1 060,00 €	1 196,00 €
QF 6	1 197,00 €	1 407,00 €
QF 7	1 408,00 €	

### 1.3. PORTAGE DES REPAS A DOMICILE

QUELAINES	ST-AIGNAN	SENONNES	LA SELLE	CRAON, BALLOTS, COURBEVEILLE	TARIF CIBLE
9,33	8,06	7,58	7,25	8,47	8,47

- Le « tarif cible » est le tarif de référence pour toutes les communes autres que celles mentionnées ci-dessus.

Il est fait état de la difficulté à argumenter auprès des familles les écarts de tarif des séjours, notamment quand ceux-ci sont mutualisés sur plusieurs sites ; il est rappelé que ces écarts étaient pré-existants à la fusion et que l'échelonnement de l'harmonisation visait à contenir l'impact financier tant pour les familles qui voient le tarif augmenter que pour le budget du CIAS dans le cas des tarifs qui diminuent. Une harmonisation par le bas aurait dû concerner l'ensemble des services avec une incidence financière intenable pour la collectivité.

## 2. ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Les tarifs appliqués aux familles pour l'accueil des enfants dans les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfants (EAJE) se réfèrent aux termes de la convention « Prestation de Service Unique » (PSU) conclue avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Mayenne : « le montant de la participation de la famille est défini par un taux d'effort appliqué à ses ressources et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales ».

Le tarif horaire se conforme au barème national des participations familiales établi par la Caisse Nationale des Allocations Familiales et dont les données sont disponibles via le site CAFPRO, selon convention d'accès signée avec la CAF.

Il est par ailleurs proposé d'adopter les montants forfaitaires suivants, pour toutes les justifications que les usagers peuvent être amenés à produire auprès de l'administration fiscale ou auprès de différents organismes, pour solliciter des aides.

Repas ALSH	3.70 €
Repas EAJE	2 €
Livraison des repas (PORTAGE DE REPAS)	2 €

### 3. ATELIERS D'ECHANGES

La contribution des participants est définie en fonction des coûts de revient des activités proposées et modulée selon la situation sociale et financière, évaluée par un travailleur social.

gym	L'année	75 € à 80 €
	<b>bénéficiaires de CAP*</b>	
	L'année	35 € à 50 €
	Le trimestre	10 € à 20 €
Relaxation	L'année	75 € à 180 €
	Le trimestre	25 € à 60 €
	<b>bénéficiaires de CAP* :</b>	
	L'année	35 € à 75 €
	Le trimestre	10 € à 25 €
Ateliers cuisine		2 à 12 €
Autres activités		0.5 € à 15 €
Diverses entrées		2 € à 20 €
Voyage annuel	Adultes	6 € à 30 €
	Enfants - 12 ans	3 € à 20 €
Carte de transports	5 voyages	2 € à 10 €
Vêtements seconde main		0.50 € à 2 €
Autres ventes	Pâtisseries / boissons	0.50 € à 4.50 €
	Petits objets	1 € à 10 €

\*Chèques d'Accompagnement Personnalisé

Pour les activités « GYM » ou « RELAXATION », il est laissée la possibilité d'un paiement en plusieurs fois, par montant minimum de 5 € ou multiple de 5 €.

Un dispositif de tickets est mis en place, avec des codes couleurs définissant leur valeur faciale comme suit :

- Tickets rouges : 5 €
- Tickets verts : 2 €
- Tickets jaunes : 0.50 €
- Tickets blancs : gratuité

## RH

### • MODIFICATIONS DE POSTES AU MULTI-ACCUEIL DE CRAON

Le poste vacant au RPE de COSSE a été pourvu par le transfert d'un agent du MULTI-ACCUEIL DE CRAON.

La réorganisation de l'équipe du MULTI-ACCUEIL est en cours, dont la 1<sup>ère</sup> étape passe par une consolidation de postes à temps non complet déjà existants.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE de :

- SUPPRIMER
  - un poste d'assistant d'accueil Petite Enfance à 17.50h/35 ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'Animation et Auxiliaires de Puériculture
  - un poste d'assistant d'accueil Petite Enfance à 16.10h/35 ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'Animation et Auxiliaires de Puériculture
- CREER
  - un poste d'Assistant d'accueil petite enfance à 28h/35 ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'Animation et Auxiliaires de Puériculture
  - Créer un poste d'Assistant d'accueil petite enfance à 25h/35 ouvert aux cadres d'emploi des adjoints d'Animation et Auxiliaires de Puériculture

A compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2017

Dans l'attente d'une réorganisation complète du service pour reconstituer le temps de travail transféré, l'ajustement en temps interviendra par le recours aux heures complémentaires.

### • ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Le recours à des agents contractuels pour accroissement temporaire d'activité et les remplacements est prévu par l'article 3 et 3-1 de la loi 84-53 DU 26 Janvier 1984.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE de valider le recours à des recrutements non permanents liés à un accroissement temporaire d'activité.

### • VALIDATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES

Il appartient à l'autorité territoriale employeur de prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des agents. L'évaluation des risques professionnels doit obligatoirement être formalisée dans un Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) et déclinée en plan d'actions.

Considérant l'avis favorable du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en date du 28 Mars 2017,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE :

- De valider le DUERP
- De s'engager à mettre en œuvre le plan d'actions, d'en assurer le suivi et de procéder à une réévaluation régulière du Document Unique
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

## FORMATION DES AGENTS COMMUNAUX AU TEMPS DE « RESTAURATION »

A la demande d'un certain nombre de communes d'organiser une formation pour leurs agents de service de restauration, nous avons sollicité l'intervention de l'organisme « PAR et POUR » pour une session de formation de 3 journées par groupe de 12 agents.

Le coût total de chaque session de 3 jours s'élève de 2 700 € TTC, soit un coût de revient de 225 € / agent.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, DECIDE

- De faire l'avance des frais de formation
- De facturer aux communes concernées un montant de 225 € par stagiaire
- De solliciter le remboursement sur la base d'un état nominatif récapitulatif

## COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- **COMMISSION D'ADMISSION CRECHE du 26 Septembre**

	admission	ajournement	refus
CRAON	6	1	2
ST-AIGNAN	4		
COSSE	5		

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **REPRISE DE L'ALSH DU MERCREDI A LA JOURNEE ENTIERE : POINT SUR LES FREQUENTATIONS**

SITES	2016							2017							Evolution Moyenne	Valeur Absolue
	Mercredi 7/09	Mercredi 14/09	Mercredi 21/09	Mercredi 28/09	Mercredi 05/10	Mercredi 12/10	Mercredi 19/10	Mercredi 6/09	Mercredi 13/09	Mercredi 20/09	Mercredi 27/09	Mercredi 04/10	Mercredi 11/10	Mercredi 17/11		
ALSH CUILLE / MERAL	21	29	26	25	19	27	24	25	24	28	19	27	29	26	4%	1
ALSH BALLOTS	17	20	18	21	15	15	19	20	24	20	21	22	21	22	20%	4
ALSH COSSE LE VIVIEN (AFR)	49	44	51	45	56	51	49	64	65	56	56	58	58	59	21%	10
ALSH SIMPLE (AFR)	7	11	7	10	5	10	4	11	14	12	9	6	12	8	33%	3
ALSH LA SELLE CRAONNAISE	5	6	4	4	2	4	2	4	7	5	7	5	2	4	26%	1
ALSH CRAON	36	37	30	38	35	43	34	49	44	45	41	35	38	45	17%	6
ALSH POMMERIEUX	8	10	8	10	10	10	10	7	12	9	12	9	14	9	9%	1
ALSH QUELAINES ST GAULT	27	25	31	28	28	24	20	34	36	32	32	24	33	34	23%	6
ALSH ST AIGNAN / CONGRIER	10	10	15	11	12	16	11	18	23	15	23	19	24	17	64%	8
ALSH RENAZE	18	15	14	12	20	13	10	29	19	24	30	27	23	23	72%	10
	254	262	262	259	202	213	183	332	347	315	320	232	254	247	25%	66

- L'évolution moyenne des effectifs enfants est de 25% soit 66 participants de plus qu'en 2016 sur la même période.
- Cet effectif correspond au recrutement de 7 animateurs supplémentaires en moyenne pour assurer l'encadrement réglementaire.

Evolution globale en heures/enfants sur la période avant les vacances d'automne	2016	2017	Evolution
	7777	13083	68%

Avec l'ouverture des mercredis à la journée le nombre d'heures/enfants augmente de manière encore plus importante.

- **ACTION SOLIDARITE AVEC LES SINISTRES ST-BARTHELEMY INITIEE PAR LES ALSH :**

2 opérations ont été mises en place à l'initiative des Accueils de Loirs du Pays de Craon :

- Une vente de crêpes sur les mercredis. Chaque parent donnait ce qu'il voulait directement à une cagnotte internet ou au bar « Le rendez-vous des sportifs » à Craon ainsi l'équivalent de 258 € a été récolté grâce à cette mobilisation.
- Cet argent va servir à aider à la reconstruction d'écoles. Cette action s'intègre dans une opération plus vaste chapeautée par 2 Craonnais qui habitent sur l'île de Saint Barthélémy
- La 2<sup>ème</sup> opération consistait à un don de produits ou de vivres sur les sites des accueils. 2 palettes ont ainsi été récoltées et le transporteur Gillois les a gratuitement acheminées vers le partenaire au Havre pour les expédier à St Martin et/ou Saint Barthélémy

Des photos devraient être envoyées à la suite...

- **JOURNEE DES « PROCHES AIDANTS » du 05 Octobre :**

Organisée à l'initiative de l'association ALLI'AGES, en partenariat avec le CIAS et l'Animation SANTE :  
 » 115 participants l'après-midi et 85 en soirée.

Une réflexion à en cours qui doit déboucher sur des pistes d'actions, avec dans un 1<sup>er</sup> temps l'édition d'un guide pratique pour les aidants

- **ACCUEIL DES REFUGIES :**

La mission contractuelle d'accompagnement des 2 premières familles arrivées sur le territoire prend fin en Décembre. Pour les 2 autres familles, la démarche se poursuit jusqu'en Avril.

Dans ces conditions, le besoin de temps d'accompagnement social sera de 0.4 etp en Décembre (0.8 actuellement) et de 0.2 etp de Janvier à Avril.

L'agent recruté sur ce poste accepte de poursuivre sa mission jusqu'à la fin de l'année, mais une autre organisation sera sans doute à envisager à partir de Janvier.

- **ACCUEIL D'URGENCE / CRAON**

Suite à un incendie, le CENTRE D'ACCUEIL D'URGENCE de CRAON est rendu inutilisable. Les expertises d'assurances sont en cours, avant remise en état.

La plateforme téléphonique « 115 » est informée, pour réorientation des demandeurs vers d'autres sites.

Pour mémoire, les 4 CENTRES D'ACCUEIL D'URGENCE du Pays de Craon (CRAON, QUELAINES, COSSE et RENAZE) ont accueilli 358 personnes en 2016, totalisant 1025 nuitées.



- **PORTAGE DE REPAS :**

Des extensions de service en cours sur le secteur de FONTAINE COUVERTE/BRAINS SUR LES MARCHES/ST-MICHEL DE LA ROE/LA ROE. L'organisation est envisagée au départ de l'EHPAD de BALLOTS et avec la contribution des bénévoles qui prennent déjà en charge la livraison des repas sur les secteurs de BALLOTS/LIVRE.

L'évaluation des besoins en matériel est en cours

- **permanences HABITAT** dans les locaux du CIAS tous les 3<sup>ème</sup> Mercredis matin du mois, à compter de Novembre avec SOLIHA et ESPACE INFO ENERGIE

- **« VIOLENCES FAITES AUX FEMMES : DES MOTS SUR LES MAUX »** : Réunion d'information et de sensibilisation organisation du Vendredi 17 Novembre de 14h30 à 16h30 salle Pantigny à CRAON par les services de la GENDARMERIE et la DDCSPP (délégation droits des femmes).

- **Collecte nationale de la BANQUE ALIMENTAIRE** des 24 et 25 Novembre : recherche de bénévoles

- La MAM de SENONNES va s'installer à POUANCE : cette MAM a bénéficié d'une aide au démarrage en 2016. Pour les nouvelles demandes, étudier une clause d'engagement dans le temps.

- **MESURE DE LA QUALITE DE L'AIR DANS LES LOCAUX** : des appareils seront acquis par la collectivité avec possibilité d'une mise à disposition des communes. Démarche à engager à partir de Janvier.

- **INAUGURATION** des locaux du 29 rue de la Libération : le 2 Décembre à 10h30

- **Prochain Conseil d'Administration** : reporté au Mercredi **06 Décembre**